

Décision n° D2023_020

Le président du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L2124-2, R2124-2 1°, R2162-2 al.2 et R2162-4 1°,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-23 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu l'arrêté n°2021-271 du 1^{er} juillet 2021 donnant délégation de signature à M. Olivier Veber, directeur général des services,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

décide

- D'APPROUVER le dossier de consultation des entreprises pour un accord-cadre à bons de commande multi-attributaires (2 attributaires), d'une durée de quatre ans pour «l'entretien et l'aménagement des espaces d'accompagnement des ouvrages en réseau d'assainissement départemental », dont les montants sont fixés comme suit :

Montant minimum : 1 000 000 € HT soit 1 200 000 € TTC

Montant maximum: 6 000 000 € HT soit 7 200 000 € TTC.



Envoyé en préfecture le 15/02/2023

Reçu en préfecture le 15/02/2023

Publié le

ID : 093-229300082-20230214-D2023_020-AR



- DE RETENIR la procédure de l'appel d'offres ouvert ;
- DE SIGNER le marché correspondant au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Date d'affichage du présent acte,
le

Date de notification du présent acte,
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,
le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil
dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*

Envoyé en préfecture le 15/02/2023

Reçu en préfecture le 15/02/2023

Publié le



ID : 093-229300082-20230214-D2023_020-AR